

ACTIVITÉS

Assemblée Générale, Locquirec (Nord-Finistère)

30 Mai 1965

L'Assemblée Générale annuelle 1965 de la S.E.P.N.B. s'est tenue à Locquirec, aux confins du littoral du Finistère et des Côtes-du-Nord, le dimanche 30 mai. Au rendez-vous à Morlaix pour la très intéressante excursion dont on trouvera par ailleurs la relation, se trouvaient quelque 70 sociétaires venus des cinq départements bretons et du Calvados auxquels vinrent s'ajouter aux différentes étapes quelques retardataires.

A 13 h. 30, 54 sociétaires se retrouvent au Grand Hôtel des Bains de Locquirec, si agréablement situé au bord de la mer, pour le déjeuner précédant l'Assemblée.

En l'absence du Président et des Vice-Présidents, c'est au Secrétaire Général qu'il revenait d'ouvrir l'Assemblée Générale. Après avoir transmis les excuses des membres absents du Conseil, de la centaine de sociétaires qui avaient pris le soin de nous écrire pour s'excuser et des personnalités invitées retenues par d'autres obligations et parmi lesquelles nous citerons : M. le Président René PLÉVEN, MM. les Ministres MARCELLIN, Président du Conseil Général du Morbihan, COLIN, Président du Conseil Général du Finistère, le Secrétaire Général du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine, MM. les Maires de Quiberon, Paramé, Châteaulin, Ouessant, Plouay, Vieux-Marché, M. le Doyen de la Faculté de Médecine de Nantes, MM. les Présidents de la Chambre de Commerce, de la Caisse d'Epargne de Quimper, de la Fédération des Chasseurs du Finistère, du Morbihan, etc... M. M.-H. JULIEN salue les personnalités présentes : M^{me} FOLGALVEZ, adjointe au Maire de Locquirec, commune qui nous accueille aujourd'hui et dont la municipalité subventionne depuis plusieurs années la S.E.P.N.B., M. H. BOUXIN du Collège de France, membre d'honneur de notre Société, M. T. DELABRAZE, Ingénieur régional de l'Association technique pour la vulgarisation forestière, etc...

M. JULIEN se faisant l'interprète des nombreux messages reçus et des impressions qui lui ont été rapportées au cours de l'excursion, indique que le Conseil est d'avis que désormais notre journée annuelle se tienne autant que possible plus tôt dans la saison, la période fin mai / début juin se révélant trop chargée en réunions, congrès, examens, fêtes scolaires... Il retrace ensuite l'activité de la S.E.P.N.B. au cours de l'exercice 1964, durant lequel nous avons eu à déplorer la disparition de cinq membres très attachés à notre Société, le Dr CHAPEL, M. GAUME, M. ROSSIGNOL, notre jeune collègue Didier VATIN qui commençait une brillante carrière dans la recherche agronomique et notre vieil ami, M. Georges DURAND, pionnier de l'entomologie et de l'ornithologie dans l'Ouest, la démission de 38 membres seulement contre 95 en 1963, tandis que 12 (39 en 1963) ne pouvaient être contactés par suite d'un changement d'adresse non signalé et que 71 (88 en 1963) devaient être radiés pour non-paiement de la cotisation. Malgré ces pertes dont on notera la sensible diminution par rapport à l'exercice 1963, le nombre des membres grâce à 206 adhésions nouvelles (contre cependant 314 en 1963) est passé de 1704 en mai 1964 à 1784 en mai 1965, selon les modalités suivantes :

MOUVEMENTS DES MEMBRES DE LA S.E.P.N.B.

de Mai 1964 à Mai 1965

			Gains et Pertes
Côtes-du-Nord	97	102	+ 5
Finistère	521	516	— 5
Ille-et-Vilaine	135	155	+ 20
Loire-Atlantique	101	99	— 2
Morbihan	111	106	— 5
Région parisienne	352	348	— 4
Autres départements	348	398	+ 50
Etranger	39	40	+ 1
Membres associés	—	20	+ 20
	1 704	1 784	+ 80

Ce tableau montre combien l'effort de recrutement reste insuffisant malgré le dévouement obstiné d'un bon nombre de nos membres auxquels il est rendu hommage ; en 1965 il aura été demandé par écrit à chaque sociétaire d'essayer de recruter un nouvel adhérent. Puisse cette opération que nous avons par excès d'optimisme imprudemment appelée « opération 3 000 membres », nous permettre de dépasser au moins d'ici la prochaine Assemblée le chiffre de 2 000...

Au point de vue financier, 1964 se présente comme un budget de reprise assez nette de notre expansion. Cela s'explique par l'augmentation du taux de la cotisation en 1964 par rapport à 1963, et qui fut très bien accueillie par les membres dont beaucoup ont choisi de surcroît la formule dite « de soutien », par l'effort très nettement accru des Conseils généraux en 1964, et par l'augmentation significative du nombre des collectivités nous subventionnant (au total au cours de l'exercice 1964 : 7 Chambres de commerce, 4 Caisses d'épargne, 48 municipalités, le C.N.R.S. et le Service départemental de la jeunesse et des sports). 1965 devrait confirmer cette reprise, notamment grâce au développement considérable des dons enregistrés depuis le début de l'année en cours. Que tous ceux, collectivités et particuliers, qui nous apportent ainsi leur appui, trouvent dans la motion de reconnaissance votée par l'Assemblée, l'expression de la gratitude de la S.E.P.N.B.

Après approbation des comptes du bilan 1964, tel qu'il est présenté ci-après, et du projet de budget 1965 qui prévoit 58 000,00 F en recettes et dépenses, l'Assemblée approuve les élections faites au Conseil du 18 février 1965 (voir « Penn ar Bed », n° 40, p. 35) et le relèvement à 500,00 F des cotisations de membre à vie, en faveur desquelles un nouvel appel est lancé aux sociétaires qui peuvent nous apporter une aide de cet ordre, nous permettant ainsi d'acquiescer d'ici peu, nous l'espérons, en pleine propriété les réserves naturelles dont nous ne sommes encore que locataires.

S.E.P.N.B. ET REVUE « PENN AR BED » — BILAN 1964

Recettes		Dépenses	
Subventions	15 119,00 F	Impressions « P.A.B. » .	17 435,89 F
Cotisations	19 780,50 F	Secrétariat, propagande et petit équipement	12 597,73 F
Réserve Cap-Sizun	5 508,10 F	Cotisations et impôts . .	96,00 F
Dons « Fonds de protection »	1 296,00 F	Frais de gestion des Réserves	7 080,33 F
Vente de numéros	3 601,65 F	Frais de gestion des Sections	1 392,89 F
		Déficit 1963	60,00 F
		Fonctionnement du Bureau d'Etudes	5 600,38 F
		Fonds de Réserve	800,00 F
		Dépenses diverses	758,74 F
	45 305,25 F		45 821,36 F
	DEFICIT : 516,11 F		

Sont ensuite évoquées les questions suivantes :

BUREAU D'ETUDES

Notre bureau temporaire d'études et d'information a commencé à fonctionner à la fin de 1964 ; les travaux en cours portent sur l'avenir des marais de l'Ouest, la désagrégation du cordon littoral de la baie d'Audiernne, la préparation des avant-projets de Parcs naturels en Bretagne et Cotentin et sur le rôle des talus bocagers.

ILE BENIGUET

Avec le Centre de Recherches sur les migrations, du Muséum national d'Histoire naturelle, la S.E.P.N.B. a vigoureusement appuyé la campagne entreprise contre le projet d'installation d'un champ de tir à Béniguet, projet heureusement récemment abandonné. L'archipel Ouessant / Molène forme en effet une entité biogéographique et il figure d'ailleurs dans sa totalité depuis 1962 parmi les projets les plus urgents de Parcs naturels. La présence d'une station ornithologique à Ouessant, mais dont les travaux s'étendent dans tout l'archipel, rendait de plus ce projet particulièrement inopportun.

CONSTRUCTION ET TOURISME

La dégradation croissante des sites par la construction de résidences secondaires mal adaptées est vivement dénoncée par l'Assemblée qui craint de voir le problème s'aggraver encore avec le projet de délivrance en quinze jours du permis de construire pour les maisons de villégiature, projet qui est à la veille d'être appliqué. Elle s'élève aussi contre certains éléments du projet d'« Aménagement touristique du Morbihan » qui prévoit l'édification de nouvelles stations balnéaires bâties de toutes pièces dans les seules parties un peu vastes encore sauvages de la côte morbihannaise (Sarzeau, Plouharnel / Erdeven) alors que les stations existantes, déjà nombreuses, pourraient être harmonieusement développées. M. JULIEN fait remarquer l'effort méritoire de la municipalité de Locquirec et de certaines autres communes voisines pour éviter les fautes de goût en matière de construction et pour sauvegarder la liberté de passage au bord de la mer. M^{me} FOLGALVEZ, Maire adjoint de Locquirec, tout en évoquant les difficultés de tout ordre qu'éprouve une municipalité côtière pour réussir à sauver son littoral, montre quel rôle important un maire tenace et conscient de la valeur intangible de la Nature peut jouer à cet égard. C'est pourquoi l'Assemblée souhaite voir de nombreuses municipalités s'engager dans cette voie, en recourant de plus en plus aux mesures de classement des portions pittoresques et encore intactes de leurs rivages. Il est remarqué à cette occasion combien est regrettable la position des maires du Cap-Sizun protestant contre les mesures de classement qui ont été décrétées en 1965 en faveur de leur frange côtière. Un effort particulier d'information auprès des municipalités littorales est décidé pour 1965 et les années suivantes. M. JULIEN signale que déjà en janvier toutes les communes littorales de Bretagne ont reçu une demande de subvention avec notice détaillée sur nos activités.

VENTE DE « PENN AR BED » AU NUMERO

Peu à peu notre réseau se tisse, mais bien des villes bretonnes y échappent encore et un nouvel appel est lancé aux bonnes volontés acceptant de mettre chaque trimestre des exemplaires de « Penn ar Bed » en dépôt chez les libraires et notamment dans les « Maisons de la Presse » et d'en suivre ensuite la vente en acquittant régulièrement les règlements. Se mettre en rapport avec le secrétariat, d'avance merci ! A la suite de cet appel, M. Y. PLUSQUELLEC déplore le prix trop élevé de la revue. M. JULIEN répond que d'une part 30 % reviennent au libraire et qu'il y a aussi les frais d'envoi et que d'autre part le prix de vente de l'ensemble des 4 fascicules doit être supérieur à la cotisation-abonnement de base de 15.00 F. Cependant pour la vente directe aux étudiants, des remises du même ordre que celles accordées aux libraires peuvent être consenties en faveur des numéros récents.

BARRAGES COTIERS

M. M.-H. JULIEN fait part de l'émotion des naturalistes et des écologistes devant la multiplicité des projets de barrages d'estuaires émanant pour la plupart de municipalités, d'Office de Tourisme ou de syndicats de propriétaires.

Alors qu'un des charmes de notre péninsule armoricaine est de présenter un faciès côtier très découpé, on semble s'ingénier à vouloir niveler toutes ces pittoresques découpures. Le motif invoqué est souvent l'élimination des vasières pourtant si productives en matières organiques fertilisantes pour les pêcheries (voir « Penn ar Bed », n° 31) et l'établissement de plans d'eau pour la voile. Le nautisme est pourtant assez florissant en Bretagne, c'est un sport qui a tout à gagner au contact direct avec la mer et qui ne ferait que s'affaiblir dans ces bassins étriqués par les barrages de béton. Nous avons été avisés de tels projets à propos de l'embouchure du Couesnon, des baies de Saint-Brieuc et de Goulven, de l'estuaire du ruisseau du Guilvinec, de la baie de La Forêt-Fouesnant et de l'étier de Noyello. Si nos membres en connaissent d'autres, qu'ils ne manquent pas de nous en aviser.

MONTS D'ARRÉE

On trouvera par ailleurs dans ce numéro des renseignements sur l'affaire des carrières de Botmeur, mais ce grave incident venant après les inévitables perturbations causées par l'implantation de l'usine atomique, dont le site a été cependant assez heureusement choisi, par celle des carrières de kaolin de Berrien et par celle du réémetteur de télévision du Roc-Trédudon (quant à lui scandaleusement mal placé), on peut se demander au cas où de nouvelles usines voudraient s'accrocher aux Monts d'Arrée, s'il n'est pas temps de choisir entre la formule de zone industrielle et celle de Parc Naturel. Le choix nous paraît encore possible, mais il ne faudrait pas que les menaces qui planent sur les grandes landes — cependant classées par les Sites — entre le Yeun Elez et le Mont Saint-Michel-de-Brasparts soient fondées.

Il est porté à la connaissance de l'Assemblée que deux chargés de mission par les Affaires culturelles et l'aménagement du territoire se sont vu confier le dossier du futur parc (ainsi que celui de la Grande-Brière), et que d'autre part la Fédération des Chasseurs avec l'aide du Conseil Supérieur de la Chasse et de la Préfecture envisage d'acclimater au cœur des landes de l'Arrée le fameux « Red Grouse » d'Ecosse. S'il ne semble pas qu'une telle acclimatation présente de dangers pour la faune locale, il semble qu'avant de renouveler une expérience déjà tentée sans succès avant guerre — sur une très petite échelle il est vrai — il serait bon de procéder à une étude écologique sur les exigences, en Irlande et en Ecosse, de cette espèce délicate quant aux qualités de son biotope, notamment en ce qui concerne les possibilités nutritives du milieu. Rappelons qu'une telle introduction a été réussie en Belgique.

SECTIONS DEPARTEMENTALES

Des félicitations sont votées aux équipes animant les sections du Nord-Finistère, de la Manche et du Morbihan pour leur activité. M. JULIEN présente les trois exemplaires déjà parus cette année du Bulletin ronéotypé de la section de Lorient qui donne entre autres les comptes rendus des sorties trimestrielles, et souhaite voir cet exemple suivi. En 1965 et 1966, des efforts seront tentés pour adjoindre aux responsables des sections des autres départements des équipes analogues afin de développer le difficile travail qu'ils doivent accomplir presque toujours seuls. M. M.-H. JULIEN insiste sur l'allègement progressif, modeste encore sans doute mais déjà significatif, des tâches départementales du Secrétariat général depuis la mise en place des Secrétariats départementaux, auxquels les membres sont invités à s'adresser directement.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 1966

Sur proposition du Conseil, l'Assemblée approuve le projet de tenir la prochaine Assemblée Générale début mai 1966 en Loire-Atlantique dans la région de la Grande-Brière. Ce choix est dicté par le désir de la S.E.P.N.B. de développer en liaison avec la Société des Sciences Naturelles de l'Ouest de la France à Nantes, et aussi et surtout en raison des nouveaux dangers qui menacent la Grande-Brière, si l'on en croit le « Plan Régional de Développement Economique et Social et d'Aménagement du Territoire des Pays de la Loire » paru en supplément au « Journal Officiel » quelques jours avant la présente Assemblée de Loquierec.

A 18 h. 30, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.